

Délibérations du 26.06.2020

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 26 juin 2020, 10h (le quorum n'étant pas atteint à 9h, une seconde CFVU a été convoquée à 10h.)**

Sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

- **Conditions matérielles de la réunion :**

Suite au passage de la France en stade 3 de l'épidémie de coronavirus et aux décisions prises par le Gouvernement sur les mesures de prévention à mettre en place après le 16 mars 2020, l'Université assure la continuité de ses activités tout en respectant les règles sanitaires destinées à limiter la propagation du virus.

Par conséquent, la séance du 17 avril 2020 s'est exceptionnellement déroulée **A DISTANCE**, au moyen de la plateforme de visioconférence CISCO WEBEX.

- **Composition de la Commission :**

L'article 15 de la loi 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit que les « *Les mandats, échus depuis le 15 mars 2020 ou qui viendraient à l'être avant le 31 juillet 2020, des présidents, des directeurs et des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent la fonction de chef d'établissement dans des établissements relevant du titre Ier du livre VII du code de l'éducation ainsi que ceux des membres des conseils de ces établissements sont prolongés jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 2021.* »

*La Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante Valérie HAAS a quitté ses fonctions le 10 juin 2020.*

### **Prend les délibérations suivantes :**

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance :

Étaient présent.es :

**DOMPNIER Nathalie**, Présidente

**Collège A** : BOEHM Isabelle, GARIBAY David, MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane, TAPIERO Isabelle

**Collège B** : ESCANDE-VARNIOL Marie-Cécile, LEROY Tanguy, DUMONT Erica, DE HOYOS José-Carlos, LEJOT Jérôme, LHOMMÉ Marie-Karine, VERCHER Elisabeth

**Collège BIATSS** : DANIERE Kim, FRENETTE Jérémy, RICHARD Stéphane

**Personnalité extérieure** : aucun

**Usagers/ères** : GOMES NUNES Angela

**Représenté.es** : HAAS Valérie, BEGUIN Pascal

**Invité.es** : POLOME Philippe, MORETTI Setty, PROTIERE Guillaume, GOLDFARB Hervé, MAZZOLINI Fabrice, MAHMOUDI Lamine, Jean-Yves POITRAT, DURAND Floriane

**Invitées permanentes** : DESPRAT Valérie, MANDON Claire, LOBRY Cathy

**En raison de contraintes horaires, l'examen du point 2 « Bilan du dispositif engagement étudiant – 2019/2020 » est reporté à la CFVU du 17 juillet 2020.**

<b>RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ LICENCES NCU / CURSUS + (FDJVD)</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>
<p><b>04.01 Règlement de scolarité Licences NCU/ Coursus + (FDJVD)</b>            La Licence de Droit est fondée sur trois catégories de compétences : compétences principales, compétences d'ouverture et compétences connexes.            Les notes obtenues dans les enseignements de langues ou de professionnalisation ne compenseront plus les résultats des enseignements disciplinaires.            Cette nouvelle structuration du diplôme permettra aussi de mieux faire apparaître les compétences acquises dans les suppléments au diplôme, documents qui pourront donc mieux valoriser les acquis des étudiant.es, notamment lors de leur recherche d'emploi.            Ces évolutions vont dans le sens des prescriptions de la prochaine accréditation.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Votes 04.01 – Adoption	<b>Pour 16</b>	<b>Contre 1</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV 1</b>
<b>MODIFICATIONS DE MAQUETTES PÉDAGOGIQUES OUVERTES À L'ALTERNANCE À LA RENTRÉE 2020</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>
<p><b>05.01 Modifications de maquettes pédagogiques ouvertes à l'alternance à la rentrée 2020</b>            Deux formations sont concernées par ces modifications de maquettes :            - le Master Sciences pour l'archéologie (M1 et M2 Parcours Archéosciences, cultures matérielles et territoires)            - la Licence Professionnelle Activités juridiques, contentieux et recouvrement, Parcours Droit, Procédures et Métiers du Contentieux .            Ces deux diplômes proposeront des modalités de formation en alternance dès la rentrée 2020-2021, dans le cadre de contrats de professionnalisation et d'apprentissage.            En ce qui concerne les formations en alternance de l'ICOM citées au point 6, aucune modification de maquette n'est prévue à cette date.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Votes 05.01 – Adoption	<b>Pour 16</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst 1</b>	<b>NPPV 1</b>

Fait à Lyon, le 30.06.2020

**Nathalie DOMPNIER**  
Présidente

